

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 5

BELLOY SUR SOMME

Mai 2022

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
Mardi de 10h à 13h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :
www.belloy-sur-somme.fr
<https://www.facebook.com/mairiebelloyoursomme/>



Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 27 mai (Ascension).

La permanence des adjoints est maintenue le samedi matin de 11h à 12h.

RÉDERIE DU DIMANCHE 1^{ER} MAI : DE NOMBREUX EXPOSANTS SONT ATTENDUS

Pour garantir la sécurité des exposants et visiteurs de la traditionnelle réderie du 1^{er} mai, un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation et le stationnement de 6h à 19h sur la Place du Maréchal FOCH, la rue de l'église, la rue du presbytère (le long de l'église) et la rue du 8 mai 1945. Les premiers exposants arriveront vers 6h du matin et seront invités à stationner leur(s) véhicule(s) sur le plateau sportif derrière la mairie. Les membres bénévoles du Club animation de BELLOY-SUR-SOMME seront très heureux de vous accueillir à la buvette ou à la restauration. Ce sera l'occasion d'apprécier les frites chipos ou frites merguez le midi.

REPRISE DES ATELIERS NUMÉRIQUES SÉNIORS À PARTIR DU 2 MAI À LA SALLE DES FÊTES



18 personnes sont inscrites aux séances de formation sur l'utilisation de la tablette numérique. 2 groupes ont été constitués : le groupe des débutants et un groupe de Perfectionnement. Les personnes concernées ont été contactées par monsieur Jules CREUZOT, service civique affecté à cette action.



LES INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE SONT POSSIBLES JUSQU'AU VENDREDI 6 MAI



La date limite d'inscription sur la liste électorale pour voter à l'élection Présidentielle était le 4 mars 2022. Depuis cette date, toutes les nouvelles demandes reçues en mairie, au format papier ou par internet ne seront prises en compte qu'à compter des élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Ceux qui ne sont pas encore inscrits peuvent encore le faire jusqu'au 6 mai.

CÉRÉMONIE DU DIMANCHE 8 MAI : RENDEZ-VOUS À 11h30 AU MONUMENTS AUX MORTS



le Bleuets de France

Comme chaque année, vous êtes invités à participer à la cérémonie au monument aux morts :
le dimanche 8 mai 2022 à 11h30

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

A cette occasion, les anciens combattants vous solliciteront pour les bleuets de France et nous espérons la présence de nombreux enfants des deux écoles de la commune.

Merci par avance pour votre générosité et votre présence à ce rendez-vous mémoriel.

TICKETS POUR LA FÊTE LOCALE DE MAI 2022

Les enfants scolarisés dans la commune se verront remettre les tickets comme les années précédentes dans les écoles.

Les enfants non scolarisés dans la commune (école primaire) pourront retirer un ticket en mairie de BELLOY-SUR-SOMME le **samedi 7 mai 2022 entre 11h00 et midi** à l'occasion de la permanence des adjoints.

Les attractions foraines seront présentes à la Place du Maréchal FOCH du 7 au 10 mai 2022



COUPURE DE COURANT ANNONCÉE PAR ENEDIS LE VENDREDI 13 MAI ENTRE 9H ET 12H



Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution électrique des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le 13 mai prochain. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli. A priori, la coupure ne devrait concerner que le Haut Ligny et le chemin de Saint ACCART. Toutefois, il n'est pas exclu que l'intervention puisse occasionner une coupure sur un plus grand secteur. Merci de votre compréhension.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BELLOY SUR SOMME – INSCRIPTIONS À COMPTER DU 31 MAI PROCHAIN



Comme chaque année, la commune organise un accueil de loisirs sans hébergement qui aura lieu : du **lundi 11 au vendredi 29 juillet 2022 inclus (3 semaines)**. Le centre accueillera les enfants d'âge maternel jusqu'à 13 ans. Le recrutement des animateurs est en cours. Les entretiens individuels sont programmés le 6 mai. N'hésitez pas à adresser votre candidature

à la mairie. **Les dossiers d'inscription seront à retirer en mairie à partir du mardi 31 mai 2022.**

TRAVAUX EN COURS



Les travaux de requalification de la Place des vergers du château se poursuivent. La société COLAS missionnée par le SIVU va donc poursuivre le chantier avec la réalisation du carrefour à sens giratoire, sans oublier l'enrobé du cheminement doux desservant l'arrêt de bus et la pose des alvéoles enherbées au niveau des places de stationnement. La société DLD Bâtiment est en charge de la construction du nouvel abribus. Le conseil municipal a également retenu, le 14 avril dernier, la société GAILLARD PAYSAGES pour l'aménagement de la Place. Un terrain de pétanque sera réalisé avec quelques bancs et un espace de rencontre gravillonné agrémenté de bacs potager en chêne. Les végétaux seront mis en place à l'automne.

ENTRETIEN DU VILLAGE : RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT TECHNIQUE DU 11 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2022

La mise en valeur de notre cadre de vie nécessite « des petites mains expertes » pour balayer, nettoyer, désherber, tailler... C'est pourquoi le conseil municipal a approuvé le 18 mars, la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Monsieur Olivier PETIT a été embauché à raison de 28h par semaine. Aussi, vous avez peut-être aperçu un jeune homme nettoyant les caniveaux du village. Ce jeune de 19 ans a effectué 2 périodes de stage de 15 jours à BELLOY-SUR-SOMME dans le cadre du dispositif de la Garantie Jeunes.

CAMPAGNE D'ENVOI DES CHÈQUES ÉNERGIE 2022

Le Ministère de la transition écologique a informé la commune du début de la campagne d'envoi des chèques énergie. Avec le chèque énergie, **les ménages aux revenus modestes** bénéficient d'une aide pour payer les factures d'énergie de leur logement ou leurs travaux de rénovation énergétique. Il bénéficie à près de 5,8 millions de ménages. **Le chèque énergie est envoyé aux bénéficiaires par courrier, à leur domicile, avant le 30 avril 2022.**

Nouveauté 2022, depuis le début du mois d'avril, un espace « bénéficiaire » est disponible sur le site internet dédié au chèque énergie <https://www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>



CAMPAGNE D'ADHÉSION 2022 AU SOUVENIR FRANÇAIS



Le Souvenir Français, comité du secteur de Picquigny, informe les habitants de Belloy-sur-Somme de la campagne annuelle d'adhésion qui sera organisée et étalée sur le mois de mai. Si au cours de cette campagne d'adhésion des règles sanitaires sont à tenir, elles seront respectées par le délégué de Belloy-sur-Somme. Par avance, nous vous remercions de votre accueil. Des dépliants d'information du Souvenir Français sont à votre disposition en mairie.

Michel LAVOISIER délégué communal du Souvenir Français.

BELLOY SUR SOMME
Dimanche 15 Mai 2022

VTT + Randonnée Pédestre

1 parcours fléché VTT (Non technique) 37,5 km départ à 9h00 3€	3 parcours Randonnée pédestre 5,11,15 km départ à 9h15 2€50
--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Inscription et règlement, place du M^{al} Foch dès 8h00
Ravitaillement et boissons au départ et à l'arrivée
Casque obligatoire, nécessaire réparation, gourde, téléphone

06 60 01 48 01 - chemins.libres.et.randonnees@hotmail.fr

C.L.R.
Association Chemins Libres & Randonnées
Mairie de Belloy-sur-Somme

CIVISME – BIEN VIVRE ENSEMBLE Bon ordre, sûreté et salubrité publique

Vivre dans un environnement tel que le nôtre est une chance qu'il nous faut savoir apprécier et préserver quotidiennement.

La préservation de ce cadre est l'affaire de chacun. Nous vous rappelons les règles de bien vivre pour éviter des désagréments de voisinage :

- Travaux de bricolage et jardinage (tonte) :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-19h30

Les samedis : 9h-12h et 15h-19h Dimanches et jours fériés : 10h-12h

- Ne pas brûler de végétaux dans votre jardin au regard des odeurs et de la fumée. Les déchets verts doivent être valorisés.

- Respecter le voisinage lors de la location du foyer ou de la salle des fêtes.

- Pour que les trottoirs restent propres, prenez un sac pour ramasser les déjections de vos animaux de compagnie lors de vos sorties.

- Les déchets ont leur place dans des poubelles noires ou de tri et non pas dans les bas-côtés des routes et chemins, ni même au pied des colonnes d'apport volontaire de TRINOVAL.

- Adapter sa vitesse au regard des aménagements de sécurité routière.

A l'heure où les citoyens envient l'espace qu'offre la ruralité, soyons encore plus vigilants pour apprécier au mieux cette chance.